

3. LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS D'EXPORTATION (PDME)

Le PDME est le principal programme de promotion des exportations du MAECI. Il vise à accroître les ventes de biens et de services canadiens à l'étranger. Pour ce faire, l'État prend à sa charge une partie des coûts des activités que les entreprises ne pourraient ou ne voudraient normalement pas assumer seules, ce qui réduit les risques associés à la pénétration de marchés étrangers. Le PDME encourage les sociétés canadiennes à se lancer dans l'exportation et les exportateurs canadiens à pénétrer de nouveaux marchés géographiques et à lancer de nouveaux produits sur les marchés existants.

Types d'aide offerts

Le PDME finance jusqu'à 50 % des coûts engagés par les entreprises canadiennes qui se lancent dans divers types d'activités promotionnelles commerciales. Il est destiné principalement aux sociétés dont le chiffre d'affaires annuel varie entre 250 000 \$ et 10 millions de dollars, et (ou) à celles qui ont moins de 100 employés (secteur manufacturier) ou moins de 50 employés (secteur des services). Le programme comprend quatre grandes composantes : la Stratégie de développement des marchés (SDM), les Petites entreprises ou entreprises novices à l'exportation, les Soumissions pour projets d'immobilisations et les Activités spéciales. L'aide financière accordée dans le cadre du programme est un prêt et non une subvention.

Le PDME-SDM finance un large éventail de coûts, notamment les coûts d'essai de produits à des fins d'homologation sur un marché, les frais juridiques, les frais de démonstration de produits et les coûts d'autres initiatives de soutien nécessaires pour réaliser un plan de marketing d'une durée minimale de 2 ans. À partir de 1995, les participants aux missions commerciales à l'étranger parrainées par le gouvernement devront assumer tous leurs coûts.

Le PDME permet d'aider les compagnies nouvellement exportatrices à pénétrer des marchés d'exportation sans contraintes financières indues. Comme exemples d'activités pouvant être réalisées dans le cadre de cet élément, citons les visites d'identification de marché et la participation à des foires commerciales internationales. L'élément Soumission pour projets d'immobilisations du PDME vise à appuyer des projets particuliers à l'étranger en régime de concurrence internationale (ou mettant en cause un processus officiel de soumission). L'élément Activités spéciales permet de combler les besoins généraux de commercialisation des associations commerciales qui répondent aux critères d'admissibilité du programme.